

**Direction de l'Éducation des Loisirs  
et de la Mobilité**

Affaire suivie par :  
Christine BOBAN-RICHARD

Tél. : 03 26 69 40 89

Nos réf. : 2016/CBR/AO

**Madame Valérie DE SCHUTTER**

Secrétaire départementale de la Marne  
SNPDEN-UNSA Reims

**Madame Nacima FARES**

Secrétaire Académique A ET I UNSA Reims

Châlons-en-Champagne,  
Le 2 décembre 2016

Mesdames,

Par courrier du 25 novembre dernier, vous m'interpellez quant au transfert de compétence auprès des établissements d'enseignement de la gestion des personnels territoriaux recrutés en Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour exécuter les tâches d'Adjoint technique territorial (accueil, hébergement, service-entretien, maintenance).

Je tiens à vous préciser que les emplois aidés ne sont pas des contrats permanents puisqu'ils permettent l'insertion de personnes en difficultés. La politique développée par le département est une politique volontaire basée sur un financement à 100% du poste qui perdurera même si le contrat est conclu par l'établissement.

Vous indiquez par ailleurs, une surcharge de travail pour les services d'intendance des établissements d'enseignement.

Lors de nos dernières visites du collège, la question a été posée de la possibilité de transférer le recrutement et la gestion de ces contrats, aucune difficulté particulière n'a été signalée si ce n'est la mise à jour d'un logiciel de suivi des payes qui relève du rectorat.

Il apparait, en effet, que ce type de contrat est déjà géré par la majorité des collèges marnais qui recrute et établit des fiches de paye par les assistants d'éducation notamment.

En ce qui concerne les tâches particulières sur lesquelles ces agents seraient affectés, il va de soi que l'EPLÉ du fait de son autonomie juridique conserve toute sa liberté de ne pas procéder à un recrutement.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour vous recevoir afin d'échanger sur ce sujet.

Je vous prie de croire, Mesdames, en l'assurance de mes hommages respectueux.

Le Président du Conseil Départemental

**René-Paul SAVARY**  
Sénateur de la Marne